



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 23 AOUT 2018

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

V/Réf : GR/ASB/16.2018
N/Réf : BDC/Secteur parlementaire
201810023210

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 11 juin 2018, vous avez appelé mon attention sur les démarches de l'association Coordination Chrétiens d'Orient en Danger (CHREDO) qui a déposé plainte auprès du parquet de Paris pour crimes contre l'humanité contre les français et les résidents français ayant rejoint des organisations terroristes persécutant les Chrétiens et les minorités, dont les Yézidis.

Cette association dénonce l'absence de désignation de juges d'instruction pour instruire cette plainte, la limitation du champ de l'enquête aux crimes commis contre les seuls yézidis et le manque de moyens du service enquêteur auquel les investigations ont été confiées.

Je tiens tout d'abord à vous assurer de l'engagement du ministère de la justice dans un suivi particulier et attentif des procédures diligentées à l'endroit de personnes soupçonnées d'être les auteurs de crimes contre l'humanité ou de génocide.

Cependant, je me permets de vous rappeler qu'en application de l'article 1er de la loi du 25 juillet 2013, il ne m'appartient pas de donner quelque instruction que ce soit aux parquets dans le cadre de dossiers individuels, ni d'interférer dans les procédures judiciaires, en raison des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de l'autorité judiciaire.

Je vous confirme néanmoins que le parquet de Paris enquête effectivement actuellement sur les faits ainsi dénoncés par l'association CHREDO. Je vous informe par ailleurs qu'en vertu de l'article 628-8 du code de procédure pénale, le parquet dispose, dans le cadre des enquêtes diligentées des chefs de crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre, de pouvoirs spécifiques, identiques à ceux applicables en matière de criminalité organisée (pouvoir de surveillance, d'infiltration, d'enquête sous pseudonyme, de perquisitions...) lui permettant ainsi la mise en œuvre de techniques spéciales d'enquête efficaces.

.../...

Monsieur Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS